



No de résolution  
ou annotation

## Règlements de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-103

Modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé

#### Article 1

Le présent règlement modifie le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux (règlement 2007-02-47) déjà modifié par les règlements 2008-05-55, 2008-06-56, 2009-62, 2009-62A, 2009-64, 2010-68, 2011-76, 2012-80, 2013-84, 2013-85, 2013-87, 2015-94, 2016-97 et 2017-101.

#### Article 2

L'alinéa suivant est ajouté après le 3<sup>e</sup> alinéa de la sous-section « Batiscan » faisant partie de la section « Les périmètres d'urbanisation » :

- .. En 2017, ce schéma d'aménagement et de développement est modifié afin de répondre à la croissance résidentielle dans le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Batiscan. La modification consiste à inclure dans des zones d'aménagement prioritaire, les espaces vacants de deux zones de réserve, situées sur les lots 4 505 285 et 4 503 150.

#### Article 3

La carte « 9.1 Périmètre urbain Batiscan » est remplacée par la suivante :

- .. carte « Périmètre urbain Batiscan 2017-103 ».

#### Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-LUC-DE-VINCENNES, CE SEIZIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE DIX-SEPT (16 AOÛT 2017).

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

Avis de motion :	17 mai 2017
Adoption du projet de règlement :	17 mai 2017
Assemblée publique de consultation :	21 juin 2017
Adoption du règlement :	16 août 2017
Avis du ministre :	29 septembre 2017
Entrée en vigueur :	29 septembre 2017